

**DURÉE****2 jours / 14 heures****RYTHME****Dates définies avec le client****PARTICIPANTS****10 personnes maximum****TARIF****1300 € (départ. 50 et 14) — autres départements : nous contacter****Identification de l'action****Formation :** Plan de prévention**Référence :** PROG-FPPDP2J - Version : V7.0 - Mise à jour : 2026-06**Organisme :** 3SAFE Morgan DETOISIEN**NDA :** 28 50 01329 50 ne vaut pas agrément de l'État**SIRET :** 438 408 676 00056

Habilitation SST réseau CARSAT n°H37226/2021/SST-1/0/14

Liste d'agrément Préfecture Normandie SSCT CSE et Liste Économique financière et sociale - Centre AIPR n°1317 Ministère de l'Environnement

Objectifs pédagogiques**Objectif général :** permettre aux participants de gérer les entreprises extérieures, mettre en œuvre un plan de prévention en analysant les risques liés aux interférences et en coordonnant les travaux en sécurité. À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Analyser les risques liés aux interférences entre entreprises.
- Identifier les mesures de prévention adaptées.
- Rédiger l'analyse des risques et formaliser le plan de prévention.
- Suivre et coordonner l'intervention jusqu'à la fin des travaux.

Public visé, prérequis et admission**Public visé :** Toute personne ayant à mettre en œuvre un plan de prévention.**Prérequis :** Savoir lire le français.**Durée, rythme et modalités de déroulement****Durée :** 2 jours / 14 heures**Rythme / période :** Dates définies avec le client.**Participants :** 10 personnes maximum**Format :** 100 % présentielle : 14 h.**Lieu / accès :** Présentiel en intra uniquement.

Location de salle possible (nous contacter).

Délais d'accès : Entrée possible sous 30 jours après validation administrative, sous réserve de disponibilité.**Contenu et progression pédagogique****Séquence 1 - Cadre réglementaire et définitions**

- Situer le plan de prévention dans son cadre réglementaire.
- Clarifier les notions clés abordées pendant la formation.
- Point détaillé sur la réglementation

Séquence 2 - Analyse des risques d'interférences

- Identifier les phases de consultation, modes opératoires, échanges EU/EE et inspection commune préalable.
- Repérer les situations d'interférences et formaliser l'analyse des risques.

Séquence 3 - Mesures de prévention et formalisation

- Choisir les mesures adaptées en s'appuyant sur les principes généraux de prévention.
- Rédiger le plan de prévention et consolider les éléments opérationnels.

Séquence 4 - Suivi et coordination des travaux

- Organiser le suivi de l'opération et la coordination des intervenants.
- Passer en revue les risques d'interférences susceptibles d'être rencontrés.
- Études de cas, travaux en sous-groupes et exercices applicatifs tout au long de la formation.

Séquence 5 - Les bases des protocoles de Sécurité, Les autorisations de travail (permis de feu

, travail en hauteur, consignations électrique, espaces confinés...)

- Travaux groupe élaboration ou mise en œuvre suivant scénario



Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes pédagogiques : alternance d'apports, démonstrations, exercices, échanges de pratiques, études de cas et mises en situation.

Moyens techniques : salle adaptée, support de projection, documents pédagogiques, outils numériques ou collaboratifs.

Supports : support de formation, fiches pratiques, ressources complémentaires / livrables remis.

Modalités de suivi, assiduité et accompagnement

Suivi de l'exécution : feuille d'émargement, suivi de l'assiduité, traçabilité des exercices et accompagnement pendant la formation.

Évaluation des résultats : positionnement initial (+2jours), évaluations formatives pendant les séquences, évaluation finale des acquis par quiz, cas pratique.

Sanction de l'action : attestation de fin de formation ou certificat de réalisation transmis à l'issue de l'action selon les modalités applicables.

Évaluation des acquis et sanction de l'action

Évaluation des résultats : positionnement initial, évaluations formatives pendant les séquences, évaluation finale des acquis par quiz, cas pratique, observation ou production attendue.

Sanction de l'action : attestation de fin de formation et certificat de réalisation transmis à l'issue de l'action selon les modalités applicables.

Accessibilité et adaptation handicap

Les personnes en situation de handicap sont invitées à signaler leurs besoins d'aménagement le plus tôt possible afin d'étudier les adaptations raisonnables.

Référent handicap : contact@3safe.fr

Modalités possibles : adaptation des supports, rythme, modalités d'évaluation, accessibilité des locaux ou orientation vers partenaires spécialisés.

Tarif, financement et modalités administratives

Tarif : 1300 € (départements 50 et 14), autres départements : nous contacter.

Modalités de règlement : Selon CGV.

Contacts, réclamations et amélioration continue

Contact administratif et pédagogique :

morgan.detoisien@3safe.fr - 07 80 59 68 92 - contact@3safe.fr

Site : <https://3safe.fr>

Réclamations : contact@3safe.fr. Les retours participants et commanditaires sont analysés dans une logique d'amélioration continue.

Adresse : 292, rue des Azalées 50000 Saint-Lô

Indicateurs et informations complémentaires

Indicateurs qualité : résultats détaillés visibles sur 3safe.fr. Taux satisfaction stagiaires 2024 : 100 %
Avis stagiaires en 2024 « recommanderiez-vous cette formation » : 100 %

Informations pratiques permanentes

Lieu / accès : Présentiel en intra uniquement.
Location de salle possible (nous contacter).

Besoins matériels stagiaires

Si besoin EPI pour pratique, la convocation indique les besoins.

Livret, stylo et carnet de notes sont fournis au stagiaire.

Documents post-formation numériques à disposition.

Équipe pédagogique

L'action est animée par un formateur en prévention & préventeur IPRP, chargé de l'animation pédagogique, du suivi des acquis et de l'adaptation des méthodes aux besoins du groupe.
Référent pédagogique : Morgan DETOISIEN
mobilisé pour le suivi administratif et pédagogique.